

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
29 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage de convocation
29 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers

ESQ 7/10
En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 09 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC,
Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Magali DOUSSE,
Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD,
Raymond BESCO, Yolande GROBON,
Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET,
Denis VERGNIAULT, Guérigonde HEYER, Slimane MOALLA,
Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM,
Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Anne DEUDON,
Etienne DERYN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Slimane MOALLA,
Emilie STELLA à Roberto DRAPRON,
Arnaud BOUTIER à Raymond BESCO,
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON,
Salem LABRAG à Guérigonde HEYER,
Charles RENARD à Laurence RENARD,
Stéphane BOUCHARD à Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

09 OCTOBRE 2023

Objet :

**Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
Entente Athlétique de Saint-
Quentin-en-Yvelines (EASQY)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation par l'association Entente Athlétique de Saint-
Quentin-en-Yvelines (EASQY) de la 12^{ème} édition du Trail des 7 Hameaux le 8
octobre 2023,

CONSIDERANT l'obtention par l'association du label CDOS78 « Sport citoyen,
sport responsable » afin d'organiser des événements sportifs
écoresponsables,

CONSIDERANT un surcoût financier engendré pour respecter les
engagements liés à ce label en matière d'achats de denrées alimentaires sur
le marché local et écoresponsable,

CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle de l'association
Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines (EASQY) pour l'aider à
organiser cet événement dans le respect de l'environnement communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} :** **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines (EASQY) pour l'organisation du Trail des 7 Hameaux le dimanche 8 octobre 2023 dans le respect des engagements du label CDOS78 « Sport citoyen, sport responsable ».
- **Article 2 :** **DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2023.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **11 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire le : **11 OCT. 2023**

Le Maire

B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance

F. DULAC